



# shiatsu des 5 sens

## **Conditions pour se présenter à l'examen du certificat fédéral de praticien en shiatsu**

- Être licencié à la FFST depuis au moins 3 ans et être à jour de sa cotisation
- Connaître et respecter en tous points le code de déontologie de la FFST
- Être détenteur du certificat d'aptitude 2ème année d'une école agréée FFST
- Avoir suivi le cursus de cours de 3ème année avec un enseignant agréé FFST (120h/an minimum sur un an, dont 100h de pratique, ou 180h minimum sur 2 ans, dont 160h de pratique)
- Avoir effectué 250h de travail personnel (hors cours)
- Avoir reçu depuis le début de son cursus au moins 12 séances de shiatsu d'enseignants agréés ou de praticiens agréés de son choix (au moins 3 différents)
- Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) datant de moins de 5 ans, ou une équivalence.
- Avoir suivi un cursus complet en anatomie (1er et 2eme niveau), ou 100h de cours auprès d'un enseignant agréé FFST, et obtenu la note minimale de 12/20 à chaque niveau.
- Avoir son livret pédagogique à jour des différents cursus suivis, stages et heures effectuées chaque année, mentions visées par les enseignants
- Produire un extrait judiciaire de moins de 3 mois (bulletin 3)
- Avoir réglé les 40 € d'inscription à l'examen.